Commission Géographique Inondation Isère Drôme Ardèche 14 octobre 2013



du Développement durable et de l'Énergie

Commission Géographique Inondation Isère Drôme Ardèche 14 octobre 2013

Ordre du jour :

- Introduction
- Rappel du contexte de mise en œuvre de la Directive Inondation
- Présentation et échanges sur la cartographie des Territoires à Risques Importants d'inondation
- Élaboration des stratégies locales de gestion des risques inondation (SLGRI) et du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI)
- Premières pistes d'action pour les SLGRI du territoire



Commission Géographique Inondation Isère Drôme Ardèche 14 octobre 2013



Rappel sur la mise en œuvre de la Directive Inondation



Objectifs de la directive inondation

- Disposer d'une politique de gestion globale des inondations pour en réduire les conséquences négatives sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine et l'activité économique
- Se fixer des objectifs de gestion et se donner les moyens d'y parvenir
 - Objectifs propre à chaque Etat (non imposés par l'Europe)
- Porter les efforts en priorité sur les territoires à risques importants d'inondation
- Permettre aux acteurs impliqués dans la gestion des risques d'inondation d'élaborer conjointement, à l'échelle territoriale une stratégie de gestion des risques d'inondation
- Ne remet pas en cause les outils et les démarches existants (PPR, Plan communaux de sauvegarde, programmes d'action et de prévention des inondations), mais fourni un cadre visant à leur mobilisation optimale et priorisée pour réduire les risques d'inondation sur le territoire



Références réglementaires:

Directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation

Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Article 221) Articles L566-1 à 13 et R566-1 à 18 du code de l'environnement

Une mise en œuvre en plusieurs étapes...

 Évaluation préliminaire des risques – EPRI (enveloppes des inondations + comptabilisation des enjeux)

Première vague 21 décembre 2011

Sélection des premiers TRI (zones où il y a le plus d'enjeux exposés)

Sur la base des EPRI le 12 décembre 2012

 Réalisation d'une cartographie des risques sur les TRI (enjeux exposés pour trois niveaux d'événements)

Première réalisation fin décembre 2013

- Élaboration d'un plan de gestion des risques inondation à l'échelle du district – PGRI - et stratégies locales – SLGRI -
 - Des objectifs communs sur le bassin
 - Des objectifs particuliers
 - Pour la gestion des TRI (stratégies locales)
 - Pour des thématiques particulières (prévision des crues, ...)

Première version fin décembre 2015 – calendrier similaire au SDAGE

Démarche progressive revue tous les 6 ans



...pour atteindre les objectifs de la Stratégie Nationale de Gestion des Risques (SNGRI)

Consultation en cours de la stratégie nationale : http://www.consultations-publiques.developpementdurable.gouv.fr/strategie-nationale-de-gestion-des-a62.html

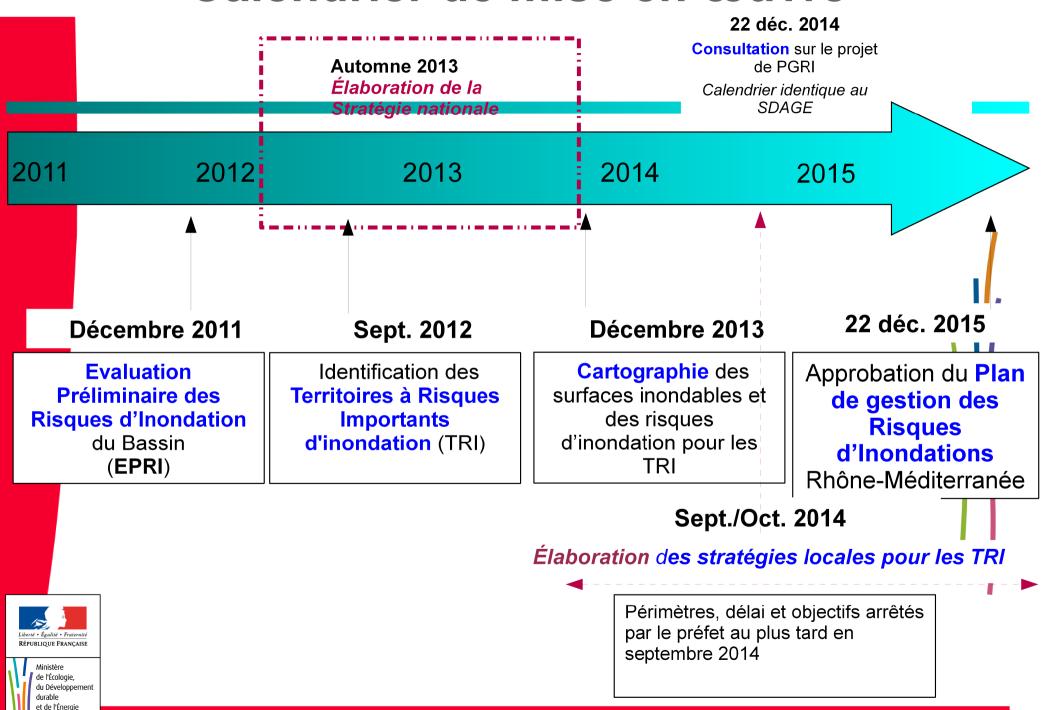
- Définition de trois orientations stratégiques pour favoriser la compétitivité et l'attractivité des territoires par la prévention
 - Augmenter la sécurité des populations exposées
 - Stabiliser sur le court terme, et réduire sur le moyen terme, le coût des dommages potentiels liés aux inondations
 - Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés
- Les principes d'action concernent avant tout l'aménagement et la gestion des territoires : compléter la politique actuelle par une réduction de la vulnérabilité à travers les politiques d'urbanisme et d'aménagement
- La SNGRI vise 4 défis
 - Développer la gouvernance et des maîtrises d'ouvrage pérennes
 - Réduire la vulnérabilité par un aménagement durable des territoires
 - Mieux savoir pour mieux agir
 - Apprendre à vivre avec les inondations



et de l'Énergie

... Cadre national permettant de prioriser la planification sur des bases claires et partagées

Calendrier de mise en œuvre



31 TRI retenus sur le bassin Alsace Dont 6 concernent la CGI Isère – Drôme - Ardèche chalonnais 1. Aix-en-Provence - Salon-de-Provence Chambéry - Aix-les-Bains Delta du Rhône 2. Albertville dijonnajs Est Var 3. Alès Grenoble - Voiron Haute Vallée de l'Arve 4. Annecy mâconnais 5. Annemasse - Cluses Marseille - Aubagne Montéliman 6. Avignon - Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance Montpellier - Lunel - Maugio - Palavas Narhonne 7. Belfort - Montbéliard Nice - Cannes - Mandelieu 8. Béziers - Agde Perpignan - Saint-Cyprien Plaine de Valence 9. Carcassonne Romans-sur-Isère - Bourg-de-Péage Saint-Etienne 10. chalonnais Toulon - Hyères 11. Chambéry - Aix-les-Bains Vienne és urbaines hors TR 12. Delta du Rhône 13. dijonnais Italie 14. Est Var 15. Grenoble - Voiron 16. Haute Vallée de l'Arve 17. Lyon 18. mâconnais 19. Marseille - Aubagne 20. Montélimar 21. Montpellier - Lunel - Maugio - Palavas 22. Narbonne 23. Nice - Cannes - Mandelieu 24. Nîmes 25. Perpignan - Saint-Cyprien 26. Plaine de Valence 27. Romans-sur-Isère - Bourg-de-Péage 28. Saint-Etienne 29. Sète 30. Toulon - Hyères 8 31. Vienne

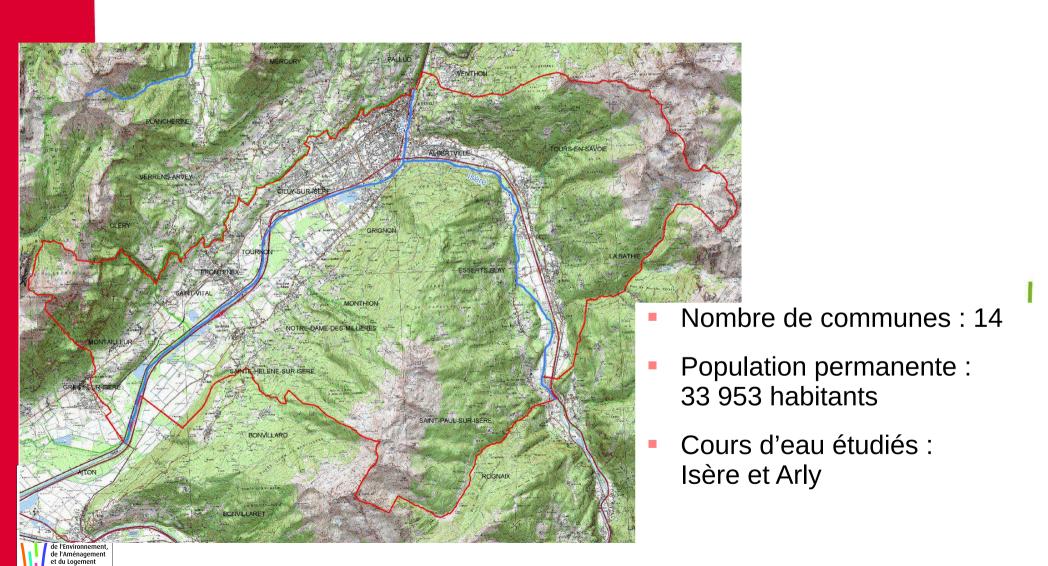
Présentation des TRI



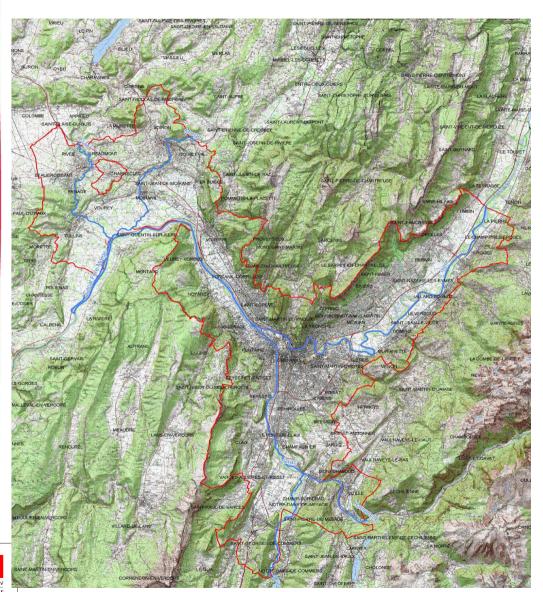




TRI Albertville

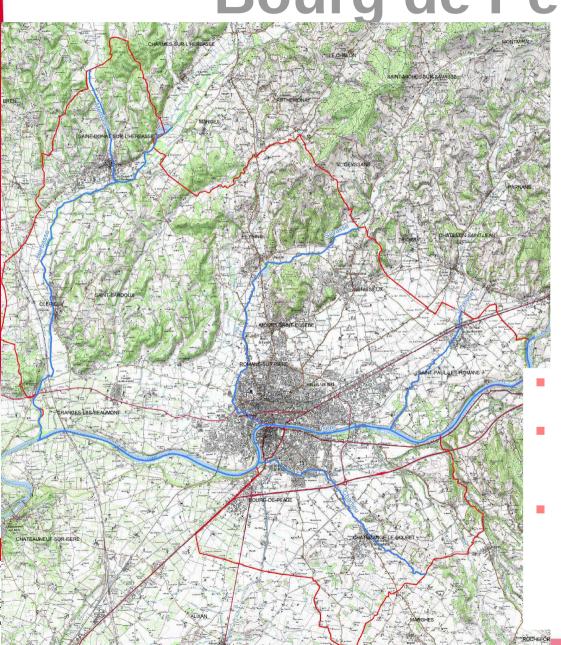


TRI de Grenoble - Voiron



- Nombre de communes : 56
- Population permanente :529 125 habitants
- Cours d'eau étudiés : Isère, Drac, Romanche , Fure et Morge.

TRI Romans sur Isère Bourg de Péage

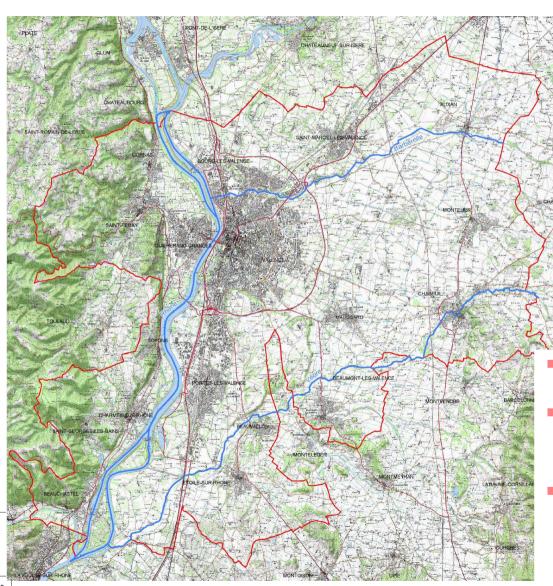


Nombre de communes : 11

Population permanente :64 520 habitants

Cours d'eau étudiés : Isère aval, Herbasse, Merdaret, Joyeuse, Savasse

TRI Plaine de Valence

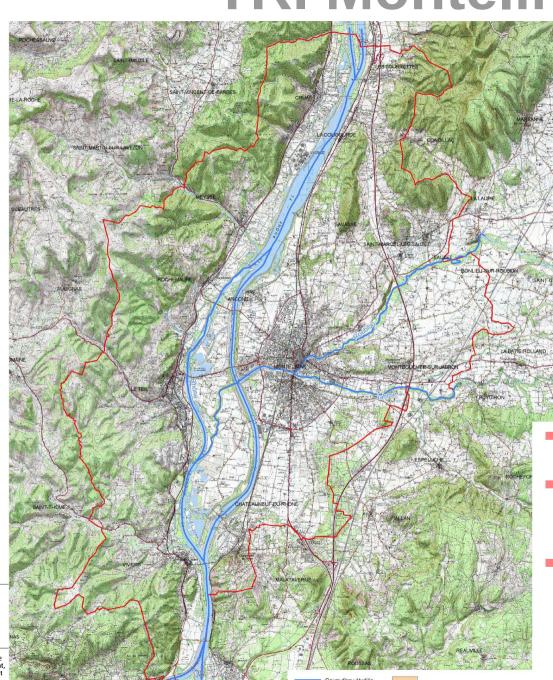


Nombre de communes : 18

Population permanente : 151 398 habitants

Cours d'eau étudiés : Rhône, Véore, Barberolle

TRI Montelimar



Nombre de communes : 14

Population permanente :65 266 habitants

Cours d'eau étudiés : Rhône

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Échanges avec la salle ?





